

Distribution

- par mél
- sur webpage dès le 7.1.2011:  
[www.scnat.ch/f/services/formulare](http://www.scnat.ch/f/services/formulare)

Aux trésorier(e)s  
des

- **sociétés membres**
- **commissions**
- **comités nationaux**

Berne, le 29 décembre 2010

## Compte d'exploitation et bilan 2010

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint les formulaires pour la présentation du compte d'exploitation 2010 et du bilan.

Le délai de renvoi pour **les commissions et comités nationaux**  
est fixé au plus tard au

**18 février 2011**

Pour toutes **les sociétés membres** le renvoi peut être fait  
jusqu'au **31 mars 2011**.

Vous êtes instamment priés de respecter ce délai afin que nous puissions tenir nos propres échéances administratives pour la révision des comptes de nos organes au début du mois de mars.

**Pour la soumission à la TVA de la SCNAT ainsi que les commissions et groupes de travail, voir annexe TVA avec le relèvement des taux à partir de 2011.**

**Procédure:** Nous vous saurions gré d'utiliser, dans la mesure du possible, les formulaires annexés «Compte d'exploitation 2010 et bilan au 31.12.2010» ou de présenter vos comptes selon ce modèle. Les sociétés membres sont libres d'utiliser leurs propres comptes annuels. Les contributions de la SCNAT doivent être mentionnées en tant que telles. Elles sont toujours affectées à des objets précis de la matrice de planification pour le budget et doivent donc figurer lors du décompte dans les rubriques correspondantes (voir lettre d'ouverture de crédit "Contribution de la SCNAT 2010" du mois d'avril 2010). Ainsi un crédit destiné à une

"publication" doit figurer à la rubrique 4 des dépenses «Produits imprimés pour une diffusion du savoir» des comptes d'exploitation.

Les comptes **des commissions et des comités nationaux** sont révisés par la SCNAT. A cet effet nous vous prions de nous faire parvenir les comptes bouclés et la comptabilité ainsi que **les pièces justificatives**. Ces dernières doivent être numérotées en continu. **Les numéros doivent aussi figurer dans la comptabilité à côté des montants relatifs**. L'annexe «Les 10 règles d'or de la comptabilité» vous renseignera en détail sur la manière de procéder. → Pour les commissions/groupes de travail: Voir la feuille de renseignement sur la TVA avec le relèvement des taux à partir de 2011!

Les **sociétés membres** doivent joindre le rapport des réviseurs au compte d'exploitation et au bilan signés par le président et le trésorier. Les sociétés spécialisées ainsi que les sociétés cantonales et régionales sont également priées de remplir le formulaire relatif à l'utilisation des crédits non réglés et avances de la SCNAT affectés en 2010.

**Vu le changement du nouveau mode de paiement**, les avances et les contributions non réglées jusqu'à la fin de l'année 2010 sont à inscrire dans le formulaire "Tableau de justification de l'utilisation des crédits..." et d'y joindre les pièces justificatives (copies). Nous vous prions de ne pas envoyer toute la comptabilité.

Les contributions, partielles ou totales, des avances qui n'auraient pas été utilisées pour des activités inscrites dans le plan de budget 2010, sont à restituer à la SCNAT. Nous vous serions reconnaissants de retourner le solde de crédits non utilisés sans rappel de notre part sur le compte CCP 30-36270-1 Académie des sciences naturelles, 3007 Berne. Le report n'est possible que dans des cas particuliers et seulement sur requête justifiée, laquelle devrait nous parvenir également jusqu'au 18 février 2011 au plus tard.

Pour toutes questions de finances, Mme Sylvia Furrer reste à votre disposition, tél. 031 310 40 37. Si vous le désirez nous vous enverrons les formulaires (en français ou en allemand) également par poste.

En vous remerciant beaucoup de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations avec nos meilleurs vœux pour les jours de fêtes.



Dr Jürg Pfister  
Secrétaire général



Sylvia Furrer  
Responsable des finances

**Annexes:**

- Compte d'exploitation 2010 et bilan au 31.12.2010
- Tableau de justification de l'utilisation des crédits non réglés et avances de la SCNAT
- «Les 10 règles d'or de la comptabilité»
- Feuille d'information sur la TVA (**que pour les commissions/groupes de travail**)